

Conditions Financières



VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres
(Euro Medium Term Note Programme)
de 7.000.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la Date d'Emission

SOUCHE No : 78

TRANCHE No : 1

**Emprunt obligataire d'un montant nominal total de 41.000.000 d'euros
portant intérêt au taux de 3,050% l'an émis le 16 décembre 2022 et venant à échéance le**

25 mai 2038

Prix d'Emission 99.695 %

Barclays Bank Ireland PLC

En date du 14 décembre 2022

GOUVERNANCE DES PRODUITS MiFID II / MARCHE CIBLE : CLIENTS DE DETAIL, CLIENTS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES : Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en tenant compte des cinq (5) catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ("ESMA") le 5 février 2018, a mené à la conclusion que: (i) le marché cible des Titres concerne les contreparties éligibles, clients professionnels et les clients de détails, tels que définis dans MiFID II ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés.

Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un "**distributeur**") doit prendre en considération le marché cible du/des producteur(s). Cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le/les producteur(s)) et de déterminer les canaux de distributions appropriés[, sous réserve des obligations du distributeur relatives à l'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié des produits en vertu de MiFID II, tel qu'applicable].]

PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les « Titres ») et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 10 juin 2022 ayant fait l'objet d'un avis publié par l'Émetteur le 10 juin 2022 et le premier supplément au Document d'Information en date du 22 septembre 2022 ayant fait l'objet d'un avis publié par l'Émetteur le 22 septembre 2022 relatif au Programme d'émission de Titres de l'Émetteur de 7.000.000.000 d'euros (ensemble, le « Document d'Information »), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières, le Document d'Information ainsi que toutes les informations incorporées par référence sont disponibles sur le site internet de l'Émetteur (<http://www.paris.fr/investisseurs>).

Les présentes Conditions Financières ne sont pas soumises aux dispositions du Règlement Prospectus tel que défini dans le Document d'Information.

Les présentes Conditions Financières ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

[Compléter toutes les rubriques qui suivent ou préciser « Non Applicable » (N/A). La numérotation doit demeurer identique à celle figurant ci-dessous, et ce, même si « Non Applicable » est indiqué pour un paragraphe ou un sous-paragraphe particulier. Les termes en italique sont des indications permettant de compléter les Conditions Financières.]

1		Émetteur :	Ville de Paris
2	(i) (ii)	Souche N : Tranche N : <i>(Si la Souche est fongible avec une Souche existante, indiquer les caractéristiques de cette Souche, y compris la date à laquelle les Titres deviennent fongibles.)</i>	78 1
3		Devise(s) Prévues(s) :	EURO (« € »)
4	(i) (ii)	Montant Nominal Total : Souche : Tranche :	41.000.000 41.000.000
5		Prix d'émission :	99.695 % du Montant Nominal Total
6		Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 €
7	(i) (ii)	Date d'Emission : Date de Début de Période d'Intérêts :	16 décembre 2022 Date d'Emission
8		Date d'Echéance :	25 mai 2038
9		Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 3,050 % (autres détails ci-dessous)
10		Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11		Options (Article 5(b)) :	Non Applicable
12	(i) (ii)	Rang : Date d'autorisation de l'émission :	Senior Délibération No. 2021 DFA 59-1 du Conseil de Paris, datée des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 et intitulée "Investissement", délibération No. 2021 DFA 59-2 du Conseil de Paris, datée des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 et intitulée "Fonctionnement", délibération No. 2021 DFA 59-3 du Conseil de Paris, datée des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 et intitulée "Evolution des tarifs" et délibérations No. 2022 DFA 8-1 et DFA 8-2 du Conseil de Paris, datée des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022
13		Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER			
14		Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i)	Taux d'Intérêt :	3,050 % par an payable annuellement
	(ii)	Date(s) de Paiement du Coupon :	25 mai de chaque année du 25 mai 2023 (inclus) jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) /non ajusté
	(iii)	Montant [(s)] de Coupon Fixe :	3.050€ pour 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée
	(iv)	Montant [(s)] de Coupon Brisé :	Premier Coupon Brisé court de 1.336,99€ pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée le 25 mai 2023
	(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) :	Exact/Exact - ICMA
	(vi)	(Date(s) de Détermination (Article 4(a)) :	25 mai de chaque année
15		Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT			
16		Option de Remboursement au gré de l'Émetteur	Non Applicable
17		Montant de Remboursement Final pour chaque Titre	100.000 € par Titre
18		Montant de Remboursement Anticipé	
	(i)	Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 8) :	100.000 € par Titre
	(ii)	Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 5(d)) :	Non
	(iii)	Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés	Non applicable

		exclusivement (Article 6(b)(ii)) :	
--	--	------------------------------------	--

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES			
19		Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(i)	Forme des Titres Dématérialisés :	Applicable au porteur
	(ii)	Établissement Mandataire :	Non Applicable.
	(iii)	Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
20		Place(s) Financière(s) (Article 6(g)):	TARGET
21		Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non Applicable.
22		Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :	Non Applicable
23		Stipulations relatives à la consolidation :	Non Applicable
24		Rachat conformément aux dispositions des articles L.213-0-1 du Code monétaire et financier :	Oui
25		Masse (Article 10) :	<p>Masse Contractuelle</p> <p>Le nom et les coordonnées du Représentant de la Masse sont: DIIS GROUP 12, rue Vivienne 75002 Paris France</p> <p>Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 255€ (H.T.) par an.</p>

DISTRIBUTION			
26	(i)	Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de	Non Applicable

		Placement :	
	(ii)	Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable]
27		Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	Barclays Bank Ireland PLC
28		Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1 ; les Règles TEFRA ne sont pas applicables
GÉNÉRALITÉS			
30		Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :	Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'émission et/ou l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 7.000.000.000 d'euros de la Ville de Paris.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : La Maire de Paris et par délégation
 Chef du Service de la Gestion Financière

Dûment autorisé_

PARTIE B - AUTRE INFORMATION

1. Admission aux négociations

	(i)	Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris à compter du 16 décembre a été faite.
	(ii)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	11.000 €

2. Notations

		Notations :	<p>Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par S&P Global Ratings Europe Limited et AA par Fitch Ratings Ireland Limited.</p> <p>Chacune de ces agences de notation est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 tel que modifié par le Règlement (UE) n° 513/2011 et le Règlement (UE) n° 462/2013 (le « Règlement ANC ») et inscrite sur la liste des agences de notation enregistrées publiées par la <i>European Securities and Markets Authority</i> sur son site Internet (http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs).</p> <p>Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante :</p> <p>S&P Global Ratings Europe Limited: AA</p>
--	--	-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

« Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre « Souscription et Vente », à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif. »

4. Titres à taux fixe uniquement - rendement

		Rendement :	3,076 %
			Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. Informations opérationnelles

	(i)	Code ISIN :	FR001400EO69
	(ii)	Code commun :	256861895
	(iii)	Dépositaire(s) :	
		(a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
		(b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, :	Non
	(iv)	Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
	(v)	Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	<p>BNP Paribas (anciennement BNP Paribas Securities Services) (Numéro Affilié Euroclear France : 29106) Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France Attention : Debt Solutions France</p> <p>Pour toute notification opérationnelle :</p> <p>BNP Paribas (anciennement BNP Paribas Securities Services), Luxembourg Branch Corporate Trust Services 60, avenue J.F. Kennedy L - 2085 Luxembourg</p> <p>Tel : +352 26 96 20 00 Fax : +352 26 96 97 57 Attention : Lux Émetteurs / Lux GCT</p>
	(vi)	Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :	Non-Applicable